



## Pension alimentaire à payer

Par **golfeur16**, le **02/04/2010** à **15:51**

Bonjour,  
Ma grand-mère est en maison de retraite et sa pension ne permet pas de payer son loyer dans cette maison médicalisée.  
Mon père et sa soeur doivent donc combler le manque et doivent payer chacun 400 euros.  
Mon père vient de décider que sa retraite ne lui permettait plus de faire face à cette dépense et a fait une demande d'aide sociale auprès de la mairie de sa ville.  
Mon frère, ma soeur et moi même avons été convoqué par nos mairies respectives qui nous a demandé un tas de papiers.  
Nous avons refusé tous les 3, si mon père avait été miséreux, aucun problème mais il a une voiture de collection, une collection de montres anciennes, une collection de barbotines et j'en passe, il vient aussi de vendre un bâtiment pour 40.000 euros, il n'est pas dans la misère du tout.  
Il vient de me dire que le conseil général allait faire faire des saisies sur nos salaires pour payer le loyer de ma grand-mère, le CG a-t-il ce pouvoir?  
Dit-il la vérité et quels sont nos recours?  
Merci